

A Evrecy, le 26 octobre 2023

Objet : Etude de gisement : droit de réponse de la communauté de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon

Compte tenu des informations erronées qui circulent depuis la tenue des 7 ateliers de co-construction portant sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la communauté de communes, nous tenions à rappeler la chronologie et les objectifs de la démarche entreprise par la collectivité.

Elle s'inscrit dans le prolongement de la décision unanime du conseil communautaire de 2018 visant à engager le territoire dans la démarche 100% EnR en 2040 soit 10 ans avant les objectifs nationaux de l'époque. A savoir, réduction de 50% des consommations énergétiques du territoire et 100% des besoins résiduels couverts par des énergies renouvelables.

Compte tenu de démarches agressives et non contrôlables de développeurs éoliens sur plusieurs communes du territoire (notamment sur le secteur de Fontenay le Marmion), le conseil communautaire décidait, à l'unanimité, le 29 septembre 2022 de conduire sa propre étude de gisement (solaire au sol et éolien) sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs de cette étude étaient :

- De connaître le potentiel et d'augmenter la production locale d'Energies Renouvelables (EnR).
- De reprendre politiquement en main le devenir énergétique du territoire pour ces deux filières.
- De coconstruire avec les acteurs locaux le futur énergétique, c'est-à-dire d'impliquer les habitants et les entreprises dans le déploiement de ces filières et d'organiser ce développement.
- De ne pas subir la logique des opérateurs privés mais au contraire d'organiser la production des énergies renouvelables par et pour le territoire.
- De permettre l'appropriation collective du développement des installations de productions d'énergies renouvelables en partageant leurs dynamiques d'implantation par une évaluation des gisements éolien et photovoltaïque.

Pendant la 1ere partie de cette étude, le bureau d'étude missionné, ETD, en lien avec chacune des communes, a identifié au regard **de seuls critères techniques**, toutes les zones où chacune de ces 2 énergies pourraient être déployées. Cette étape a permis de prendre la mesure de tous les secteurs où les développeurs prospectent ou pourraient s'intéresser.

En parallèle de l'engagement de cette réflexion, les démarches suivantes ont été entreprises :

- Un courrier co-signé **des 23 maires** du territoire fut transmis à 21 développeurs, les invitant à interrompre toute prospection dans l'attente du positionnement officiel des collectivités concernées.

- Un courrier type à destination des propriétaires fonciers, a été proposé aux communes du territoire. Il visait à identifier les propriétaires ayant conclu des accords et à les encourager à ne plus en signer.
- Un courrier a été adressé à Monsieur le **Préfet de Région** l'informant de la démarche du territoire et de sa décision de ne pas émettre d'avis sur le projet de cartographie des zones favorables au développement de l'éolien élaborée par la DREAL.

Durant cette 1ère phase de l'étude, **3 comités de suivis** (composés d'élus, de Maires en particulier et d'habitants membres du comité de « Transition Energétique ») se sont tenus pour suivre son avancée et définir les modalités de concertation avec les habitants.

Entre temps, la loi relative à l'Accélération de la production d'énergies renouvelables adoptée le 10 mars 2023, impose aux communes de définir, après concertation avec le public (selon les modalités de leur choix), des zones d'accélération **pour chacune des énergies renouvelables** (dont l'éolien et le solaire) avant le 31 décembre 2023.

La démarche initiée par la communauté de communes s'inscrit donc pleinement dans ces obligations législatives et en fait un territoire pilote dans la mesure où il est le seul à conduire une large concertation publique pour le moment.

Le 12 avril 2023, tous les Maires étaient conviés, accompagnés des élus municipaux de leur choix, à la présentation du diagnostic technique et à valider les modalités de concertation avec le public. **Aucune observation négative ne fut formulée à ce stade.**

En octobre, 7 ateliers de co-constructions ont ainsi été organisés à destination de tous les habitants du territoire et ont réuni 300 personnes. Une communication, la plus large possible, avait été conduite au préalable selon les modalités suivantes :

- Distribution par les communes du bulletin communautaire dans toutes les boîtes aux lettres du territoire (documents mis à disposition des communes à la mi-août 2023)
- Communications par mail à tous les conseillers municipaux du territoire
- Communications régulières par voie de presse
- Affichage et distribution de flyers dans les principaux commerces et services
- Diffusion régulière sur les réseaux sociaux et supports communaux
- Création d'une page dédiée à la démarche et aux différents événements liés aux EnR et à l'étude de gisement, sur le site internet de la communauté de communes : le 16 mai 2023

Les objectifs de ces ateliers étaient :

- Sensibiliser la population aux enjeux énergétiques du territoire et aux obligations réglementaires des collectivités
- Définir, à partir des zones techniquement favorables au développement de ces 2 EnR issues du diagnostic, celles où elles pourraient être acceptables pour la population ainsi que les critères, le cahier des charges, que les projets qui pourraient s'y implanter devraient respecter (éloignement minimal des habitations, hauteur maximal, nombre ...)

A l'issue de ces 7 ateliers, 2 participants volontaires par atelier ont été identifiés pour un travail de synthèse. Leurs travaux sont en cours. Les conclusions seront soumises pour avis au conseil communautaire puis aux conseils municipaux pour décision. Ainsi :

**NON** la communauté de communes n'a aucun projet d'implantations d'éoliennes dans ses cartons

**OUI** les développeurs poursuivent leurs démarches pro-actives voire agressives pour concrétiser des projets dans les zones techniquement favorables et recueillent à cet effet des promesses de propriétaires fonciers

**OUI** la communauté de communes souhaite proposer au territoire et à ses habitants de définir ce qu'ils souhaitent pour son devenir énergétique

**OUI** cette démarche a été partagée et validée **avec tous les Maires** du territoire et leurs conseils municipaux ont été associés

**Page EnR du site internet sur laquelle l'ensemble des éléments de l'étude est accessible:**

[Les énergies renouvelables - Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon \(vallees-orne-odon.fr\)](http://vallees-orne-odon.fr)

**Articles de presse :**

05/09/2022 [Feuguerolles-Bully. La transition énergétique au cœur du conseil communautaire \(ouest-france.fr\)](http://ouest-france.fr)

17/01/2023 [Vallées de l'Orne et de l'Odon. L'intercommunalité présente ses projets 2023 \(ouest-france.fr\)](http://ouest-france.fr)

22/02/2023 [Vallées de l'Orne et de l'Odon. Une étude et consultation sur les énergies renouvelables lancées \(ouest-france.fr\)](http://ouest-france.fr)

16/04/2023 [Près de Caen. L'étude photovoltaïque et éolien présentée aux élus \(ouest-france.fr\)](http://ouest-france.fr)

[21/06/2023 Près de Caen. Énergie et climat pour l'intercommunalité \(ouest-france.fr\)](http://ouest-france.fr)

[08/07/2023 Près de Caen, les élus s'inspirent de l'éolien en Mayenne \(ouest-france.fr\)](http://ouest-france.fr)

[29/09/2023 Transition énergétique : l'interco Vallées de l'Orne et de l'Odon met en place des ateliers \(ouest-france.fr\)](http://ouest-france.fr)

[19/10/2023 Eoliennes et panneaux solaires : quels sites pourraient en accueillir dans l'intercommunalité ? \(Accessible pour les abonnés Liberté Le Bonhomme Libre\)](http://ouest-france.fr)